
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.13PR
concernant
une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'850'000.- pour
financer les travaux d'entretien du réseau routier pour la période
2025-2028**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 15 mai 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Majda ARRHAOUI L'MATI, Rachel RYTZ en remplacement de Madame Sinthuja SUBRAMANIAM, Gildo DALL'AGLIO, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Gian Carlo VALCESCHINI et de la soussignée, désignée présidente. Kevin DELAY était absent et non excusé.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale, et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service, et Vincent NICOLET, Responsable bureau technique. Nous les remercions pour la présentation et les réponses apportées à nos questions.

Contexte

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de CHF 2'850'000.- pour financer les travaux d'entretien du réseau routier pour la période 2025-2028.

L'état de certains tronçons routiers de la Ville est fortement dégradé (chaussées déformées, fissures, trous, ...) et nécessite un entretien régulier, afin de garantir sécurité et viabilité à l'ensemble des usagers.

Il s'agit d'interventions légères (voir ci-après), sans intervention sur les fondations de la chaussée et uniquement sur des tronçons où il n'y a pas de grands projets prévus à court terme. En effet, cela n'aurait pas de sens de refaire la surface de tronçons voués à être ouverts prochainement dans le cadre de tel ou tel projet.

Développement

120km de réseaux routier, piétonnier et d'améliorations foncières parcourent Yverdon-les-Bains. Les remplacer totalement coûterait plus de CHF 205 mio, et leur dépréciation annuelle moyenne avoisine les CHF 3.6 mio, selon calculs basés sur les normes VSS. Néanmoins, selon ces dernières, son état actuel est jugé « suffisant », avec un indice d'état moyen du réseau routier de 2.5 sur 5, ce qui implique qu'il n'est pas nécessaire d'investir autant annuellement pour l'entretien du réseau routier. En effet, au-delà des calculs de dépréciation, qui restent théoriques, il est nécessaire d'avoir une vision globale du réseau (chantiers prévus, priorités, urgences, disponibilités financières de la Ville, attentes des

citoyens, ...), pour déterminer ce qui est vraiment urgent de réaliser et avec quelle enveloppe financière.

Ainsi, ont été identifiés différents tronçons qu'il convient « urgemment » d'entretenir, pour des questions de sécurité et viabilité, d'ici 2028, en rouge ci-dessous :

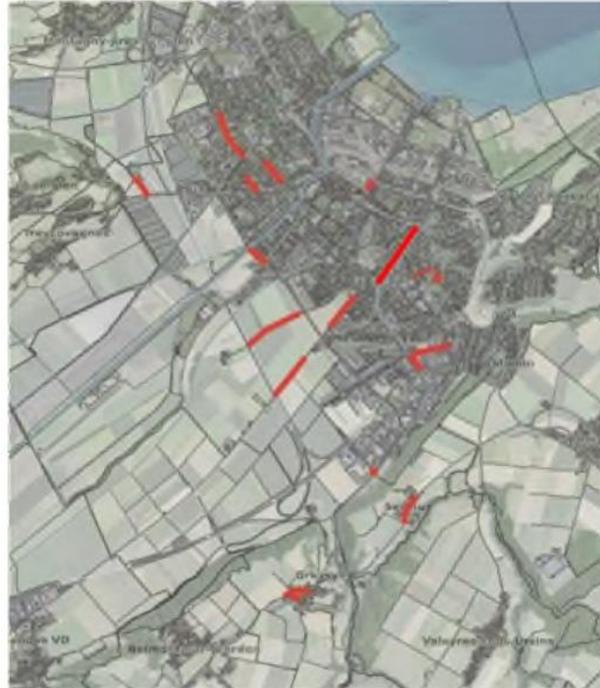


Figure 1- Localisation des tronçons concernés sur la période 2025 à 2028

Source : PR25.13PR

Ces tronçons ne sont pas exhaustifs et pourraient être adaptés, reportés, voire remplacés par d'autres tronçons plus urgents ou selon l'avancée de chantiers communaux ou de ceux des partenaires (AggloY, Y-CAD SA par exemple). L'avantage de travailler avec un crédit cadre est d'avoir de la souplesse quant aux endroits où intervenir, et de pouvoir le faire rapidement. Un tel montant pour de l'entretien ne pourrait pas figurer au budget, tout comme il leur serait difficile de planifier ces interventions sur une année, raison pour laquelle il s'agit d'une demande de crédit d'investissement et que cela ne passe pas par le budget.

Les interventions seront donc légères, à savoir réfection du revêtement bitumineux (max 5 à 10cm de profondeur), purges ponctuelles, renforcement des zones fissurées, remplacement et mise à niveau des chambres de visite, pose de couche bitumineuse de liaison et d'une nouvelle couche de roulement moins bruyant, ainsi que la réfection du marquage routier. Il est à noter que tout sera refait à l'identique que ce qui sera « détruit », y compris le marquage routier. Ces interventions devraient être rapides (2-3 jours par tronçon) et leur but est de prolonger la durée de vie des tronçons de l'ordre de 10-15 ans.

La planification et le suivi de ces travaux seront faits à l'interne, par les Services de la Ville (MEI).

A noter que la société Y-CAD SA projette de nombreuses fouilles en Ville ces prochaines années, et que c'est à elle de refermer ses fouilles. Néanmoins, ils ne s'occupent pas de remettre en état tel que c'était avant d'ouvrir (marquage, ...), ils remettent simplement une couche de base. MEI devra donc repasser après afin de rendre la rue dans l'état dans lequel elle se trouvait avant intervention d'Y-CAD SA. Ce crédit permettra également d'intervenir

dans ce contexte. MEI regrette d'ailleurs qu'Y-CAD SA se borne à uniquement « refermer ses fouilles », sans se soucier de l'impact qu'ils ont sur le domaine public.

Discussions de la commission

La commission trouve cette demande de crédit pertinente et salue la flexibilité que celui-ci permet. Elle souhaite cependant une meilleure coordination des travaux entre les Services concernés et demande qu'une planification soit systématiquement communiquée à l'ensemble de ceux-ci pour les tronçons prévus dans ce préavis. En outre, un commissaire s'inquiète et s'étonne, sachant que les canalisations à Gressy datent des années 40, que l'on refasse la surface des chaussées sans tenir compte de la vétusté des installations. En effet, si celles-ci venaient à dysfonctionner et qu'il fallait ouvrir les chaussées nouvellement entretenues pour les changer, cela réduirait à néant le travail réalisé. A cela, a été répondu qu'il ne semble pas y avoir de projet prévu d'entretien des canalisations du côté de Gressy pour les 10 prochaines années de la part du SEY, mais qu'ils allaient faire remonter au SEY l'information de la vétusté des installations... De la bouche même de la délégation municipale, il devient de plus en plus compliqué d'assurer la coordination et planification interservices, ce qui amène la commission à formuler le vœu que la Municipalité et ses Services veillent à tout mettre en œuvre pour assurer une coordination interservices efficiente. La commission estime qu'Y-CAD SA devrait également faire sa part dans l'effort de coordination.

Outre ce point, des demandes ont été formulées pour améliorer les pistes cyclables à la Rue du Cheminet, rue touchée par ce préavis, ou pour améliorer la chaussée de l'Avenue Haldimand, très bruyante. Etant donné que le but de ces travaux d'entretien est de simplement entretenir et refaire à l'identique les tronçons concernés, il n'est pas prévu de modifier les pistes cyclables existantes à la Rue du Cheminet, ni d'améliorer l'Avenue Haldimand. Des projets d'ampleur concernant ces rues arriveront, environ à l'horizon 2030-2032 pour la première, et à l'horizon 2035-2040 pour la deuxième. Cependant, il est à noter qu'il est prévu, durant l'été 2025, de remplacer certaines dalles fissurées de l'Avenue Haldimand, mais cela sera traité via le budget d'entretien des routes annuel.

Finalement, la délégation municipale précise qu'il n'y a actuellement pas d'ordre de priorité des tronçons identifiés et que cela sera planifié une fois le crédit obtenu. La nature de l'intervention, tributaire par exemple des conditions météorologiques (pose d'enrobé), définira également la priorité et l'agenda des interventions.

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 18 mai 2025

Apolline CARRARD, présidente de la commission

